
[Projet EPR2 / Module de sensibilisation à la construction d'un EPR](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

-
- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

A compter du 1er Juillet 2024, l'accès au site EPR2 de Penly sera conditionné à la réussite du test du module de sensibilisation SCE (Sensibilisation à la Construction d'un EPR2).

Vous devez donc suivre et réussir le test de cette sensibilisation dès maintenant.

Ceci est un préalable obligatoire à toute personne (EDF et sous-traitant) souhaitant un accès au site (hors visiteur = badge non permanent).

Votre attestation de réussite au test sera nécessaire pour vos formalités d'accès à l'entrée de site. Pour suivre cette sensibilisation il vous suffit de vous connecter aux plateformes dédiées selon votre entreprise d'appartenance :

- Salariés entreprises sous-traitantes :

Le module de sensibilisation est à retrouver sur la plateforme « Prévention PP58 ». Les différentes étapes à suivre sont détaillées dans l'annexe.

Lien de connexion :

<https://www.preventionpp58.fr/>

- Agents EDF :

Le module de sensibilisation est à retrouver sur la plateforme « E-campus » :

Lien de connexion :

<https://ecampus-edf.syfadis.com/Catalog/TrainingShops/TrainingView.aspx...>

Nota: pour les personnes ayant déjà un accès EPR2 de Penly, il est également demandé de suivre et de réussir le test au module de sensibilisation SCE car à partir du 1er Juillet 2024 les accès des personnes concernées seront désactivés.

Contacts :

- Jean-François DEROIDE : jean-francois.deroide@edf.fr

- David CUQUEMELLE : david.cuquemelle@edf.fr

CF Note d'information Sécurité

Pièces du dossier

—



- -

[Module de sensibilisation](#)

[NIS-2024-05-001 - Module de Sensibilisation À la Construction dun EPR2.pdf \(463.38 Ko\)](#)

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[CCI Business](#)

[Normandie](#)
